

LE LA DIRECTEUR.RICE DU CAMPUS de ...POLYTECH NICE SOPHIA

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2 et D. 719-1 et suivants ;

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;

**Présidence et
Services
Centraux**

VU le Règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

VU l'élection de Monsieur Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

**Direction des
Affaires Juridiques,
Institutionnelles et
de la Modernisation**

VU l'arrêté n°101/2021 du 11 octobre 2021 portant délégation aux Directeur.rice.s des campus PASTEUR, SOPHIA ANTIPOLIS, VALROSE et PLAINE DU VAR, pour l'organisation des bureaux de vote,

ARRETE

Service Vie
Institutionnelle

ARTICLE 1^{er} :

Affaire suivie par :
Benjamin SEROR
04 89 15 10 90

Marie-Sophie BERGER
04 89 15 10 97

Dans le cadre de l'élection partielle pour le renouvellement d'un membre du Collège A (Professeur.e.s des universités et personnels assimilés), Secteur Santé, au Conseil académique (CAc) d'Université Côte d'Azur, qui auront lieu le **mardi 16 novembre 2021**, le bureau de vote ci-dessous est organisé comme suit :

direction-juridique@univ-
cotedazur.fr

Lieu du scrutin : Campus Sophiatech - Bâtiment TEMPLIERS 2 – Bureau 251 au 2^e étage.....

Président du bureau de vote : Véronique BARRALI.....

Assesseur : 1 ...Patricia Danais.....

Assesseur : 2 ...Stéphane Martinez... ..

Assesseur 3 :

Assesseur 4 : :.....

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur.rice.s par voie d'affichage dans les locaux du campus et les bureaux de vote, ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'Etablissement.

Fait à Nice, le **15 NOV. 2021**


Véronique BARRALI
Directrice Administrative
de Polytech Nice Sophia et du Campus

COPIES :